



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 2 août 2021 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-06
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU
MANOIR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU
SOUVENIR**

**QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au
www.capsaintignace.ca ou encore sur les heures d'ouverture du bureau municipal.**

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quatrième jour d'août 2021.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher